



PROCES VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL Du 8 Juin 2023 à 18 h30

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni le huit juin deux mille vingt-trois à 18 h 30, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Mme Isabelle DALADIER Maire, suivant la convocation adressée le 2 juin 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie

Présents : Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI, Gilles GASQ, Bernard SCULFORT, Annie MEUNIER, Katia VESSIOT, Pascal MARCHESINI, Mireille FARESE, Patricia BEYSSON, Frédéric ANGOT, Pierrette MEYER, Frédéric DARRIBAU, Julien CHALAYE

Procuration : Marie Christine ANDRIEU qui donne procuration à Annie MEUNIER

Secrétaire de Séance : Gilles GASQ

Madame le Maire remercie les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil.

Madame le Maire procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2023 à l'approbation des élus.

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour

REVISION DU PRIX DU LOYER ET ATTRIBUTION DU LOGEMENT COMMUNAL VACANT

Mme le Maire indique à l'assemblée que le logement situé à côté de l'église au 7 Place Jean Moulin, a été libéré par la locataire fin avril dernier.

Celui-ci était loué avec un garage.

Mme le Maire indique qu'il conviendrait de ne louer que le logement puisque la Mairie aura besoin d'un local de stockage supplémentaire et propose de revoir le prix à la baisse.

Elle précise également que l'ancienne porte datant d'une époque lointaine sera remplacée très prochainement. Il est prévu également, de remplacer une marche endommagée, très rapidement. Elle présente les divers dossiers reçus en Mairie. Précise qu'un dossier émane d'une maman d'élèves ayant ses 3 enfants à l'école.

Elle demande au Conseil de bien vouloir attribuer le logement et de fixer le prix du loyer pour 2023.

Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe :
Le montant du loyer à 620 € mensuel pour 2023
Attribue le logement à Mme AFKIR AZZAOUI Ouarda

Approuvé par :
15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

DEMANDE DE SUBVENTION A LA CCAOP : FONDS DE CONCOURS 2023

Mme le Maire rappelle que la CCAOP a instauré il y a deux ans, un Fonds de Concours, pour aider les communes dans leurs projets d'investissement. Ce fonds est assimilé à une subvention. Elle indique que le projet des divers Travaux à l'école (Réfection totale des sanitaires à la Maternelle, pose de film anti-chaleur sur toutes les vitres du groupe scolaire et rénovation acoustique de la Cantine) pourrait être éligible et qu'il conviendrait de constituer un dossier de demande qui sera ensuite examiné puis voté en Conseil Communautaire.

Elle précise les montants :

- Architecte	8.000,00 €HT
- Réfection des sanitaires	49.900,00 €HT
- Pose film anti-chaleur	4.300,00 €HT
- Rénovation acoustique Cantine	6.400,00 €HT

68.600,00 €HT

Le Conseil à l'unanimité décide d'inscrire les travaux détaillés ci-dessus et sollicite auprès de la CCAOP, l'aide relative au fonds de concours pour un montant de 34.300,00 € (soit 50 % du montant des travaux).

NOMINATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Mme le Maire indique que la loi du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, dans son article 13, prévoit une disposition importante dans l'organisation des collectivités locales : un « Correspondant Incendie et Secours » doit être désigné en Conseil Municipal.

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 précise les modalités de nomination pour les communes qui n'ont pas d' élu chargé de ces questions spécifiques.

Ses missions sont variées : information, sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours etc...

La nomination du correspondant incendie et secours doit être communiqué au représentant de l'état, dès que possible, à : pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr ainsi qu'au Président du Conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Ce correspondant sera de nature à aider dans l'élaboration et/ou la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Cyril BRUSCOLINI, correspondant Incendie et Secours.

DELIBERATION MODIFICATIVE : Dépréciation d'actifs

Mme le Maire indique que le contrôle budgétaire a relevé une anomalie et qu'il convient de procéder à une modification dans le Budget 2023 de la commune.

En effet, l'opération d'ordre budgétaire relative à la dépense « provision pour dépréciation des comptes de redevables et débiteurs divers » pour la somme de 9.30 € a bien été prévue dans le budget mais pas la recette. Il convient de procéder à un virement de crédit pour ce même montant.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédit en recette de 9.30 € du chapitre 013, article 6419 « remboursement sur rémunération du personnel » au profit du compte 7817 « reprise de provision pour dépréciation d'actifs » chapitre 042.

VENTE D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN COMMUNAL à Mr LATOUR

Mme le Maire rappelle que Mr LATOUR Sébastien domicilié à VIOLES avait saisi la municipalité afin d'acquérir une partie d'un chemin rural au quartier Velage.

Mme le Maire précise que ce tronçon de chemin est désaffecté, que le demandeur est propriétaire des parcelles qui traversent et longent ce chemin.

Elle précise également que Mr LATOUR a proposé la somme de 5.000 € pour cette acquisition qui représente 0 ha 26 a 00 ca, et qu'il prendra en charge les frais de géomètre.

Elle demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de céder cette partie de chemin représentant 26 ares pour la somme de 5.000 € et autorise le Maire à signer le document d'arpentage ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Projet photovoltaïque BRUNEL au Quartier : Mme le Maire indique que les pièces complémentaires déposées et adressées au service instructeur ont été instruites. Au vu des conclusions, le Permis a été accordé. En effet, le projet répond maintenant pleinement aux observations relevées. Patricia LISPAL précise la loi d'accélération de développement des énergies renouvelables. Cette nouvelle loi du 10 mars 2023, oblige de définir des zones ENR (énergie renouvelable). Un travail sera entamé très prochainement, le Conseil Municipal sera sollicité ainsi que le Conseil Communautaire.

Mme le Maire indique que les personnes concernées par le PAV (Point d'Apport Volontaire) se sont vues remettre le badge par la Communauté de Communes. La mise en place est effective au 13 juin prochain. Pour les secteurs concernés, il n'y aura plus de ramassage en porte à porte. Elle précise également qu'aucun autre lieu ne sera proposé. Toutefois, Patricia LISPAL indique que si un propriétaire cède à la CCAOP une partie d'un terrain pour y installer un nouveau PAV la commune n'interviendra pas. Mme le Maire précise qu'il conviendra lors du prochain Conseil de modifier le règlement de location de la Salle des Fêtes.

Mme le Maire précise qu'elle a donné son accord, pour une partie des habitations situées au Grands Prés, pour le PAV situé au Chemin de la Dame à CAMARET.

Mme le Maire indique qu'une première rencontre a eu lieu le 12 mai dernier, en Mairie, concernant le projet d'EHPA sur le terrain communal.
Cette première approche concernerait une résidence de 8 à 10 logements pour séniors autonomes (non médicalisée).
Elle présente et fait passer l'ébauche aux membres du Conseil. Il semble que ce projet avec jardin et garages soit bien accueilli.
Elle demande si elle peut indiquer au demandeur « l'avis favorable du Conseil » afin que ce projet soit retravaillé pour être plus abouti avant une nouvelle présentation en Mairie. Tous les membres sont d'accord. Mme Catherine Casanova des « Maisons Casanova », sera donc contactée.

Mme le Maire indique que les travaux de réfection des sanitaires à l'école maternelle devraient démarrer au début de l'été, juste après la fin de l'école. Cela permettra d'être opérationnel dès la rentrée 2023-2024. Elle précise que les diverses études ont été menées en étroite collaboration avec l'enseignante concernée.

Mme le Maire indique avoir reçu 17 candidatures pour le poste d'Adjoint Technique pour la classe de GS/CP. Une première sélection a été faite et n'ont été retenues que les personnes présentant les qualifications requises.

Les 7 entretiens se feront en Mairie, la semaine prochaine, afin de sélectionner le meilleur candidat.

Mme le Maire rappelle que Mme BELLOFATTO sera en retraite le 31 août, Mme LAVORINI sera affectée à la Maternelle puisqu'elle a le Grade d'ATSEM. Le nouvel agent assurera le remplacement de Mme LAVORINI en GS/CP et devra remplacer, en cas de besoin (absence pour maladie, ...) Mme GOUDET- BEYSSON pour l'élaboration / préparation des repas à la Cantine et entretien des locaux.

Mme le Maire rappelle que tout agent est nommé par le Maire.

Mme le Maire propose au Conseil l'invitation reçue de Violès, ne pouvant s'y rendre puisque déjà prise ailleurs.

Mme le Maire demande au Titulaire et/ou Suppléante du Syndicat Mixte Forestier un compte rendu de la réunion du 5 juin dernier. Mireille FARESSSE, Suppléante, indique ne pas avoir pu s'y rendre. Il sera demandé au Titulaire de nous adresser le compte-rendu qui devrait lui être adressé.

Annie MEUNIER pose les questions de Marie Christine ANDRIEU, ayant sa procuration.

Qu'en est-il du chemin des Muletiers ? travaux ou mise en sens unique ? Marie Christine n'est pas favorable à la mise en place d'un sens unique.

Mme le Maire répond qu'aucune décision n'a été prise.

Y a-t-il d'autres lieux que la Salle des Fêtes pour les futurs PAV ?

Marie Christine n'est pas favorable à ce qu'un point soit installé au Vieux Travaillan, proche de chez elle. Annie MEUNIER indique qu'une partie de réponse a déjà été donnée préalablement.

Projet d'EHPA, si le projet ne se réalise pas, qui paiera la condamnation ?
Mme le Maire répond que la condamnation concerne uniquement la commune, c'est elle qui devra s'acquitter du montant. La vente du terrain pour le projet d'EHPA permettrait de régler la somme.

Frédéric DARRIBAU demande l'installation d'un miroir. Les véhicules obligatoirement s'avancent sur la RD par manque de visibilité en venant du Chemin de la Grande Draille. Mme le Maire répond que s'agissant d'une Route Départementale, la question sera posée.

Frédéric DARRIBAU indique que la table de pique-nique située proche du Tombeau du Baron de Gérente aurait besoin d'être remise en état (ponçage, traitement). Mme le Maire répond que l'agent technique interviendra prochainement.

Frédéric DARRIBAU indique qu'une inondation a eu lieu au Quartier et demande si l'agent technique peut intervenir sur les vannes du réseau. Patricia LISPAL répond que le problème a été résolu, qu'il n'est absolument pas du ressort de l'agent technique d'intervenir. Précise que l'ASA, dont elle est Présidente, est une entité extérieure à la Mairie. Mme le Maire précise que la gestion de l'eau est un gros travail, que Patricia LISPAL est très sollicitée et intervient pour l'ASA quant il y a besoin.

Frédéric DARRIBAU demande si la réparation de l'abris bus est programmée. Mme le Maire indique que la dépense n'est pas prévue, que le montant du devis est d'environ 7.000 €. Il est proposé de faire d'autre devis (plexi ou autre).

Katia VESSIOT indique ne pas être satisfaite des appareils de fitness. Précise ne pas avoir été consultée lors du choix du matériel. Annie MEUNIER indique également ne pas avoir fait partie de la commission pourtant initiatrice du projet. Mme le Maire indique que les appareils choisis et installés devaient rentrer dans l'enveloppe financière qui a été votée. Si les appareils ne semblent pas remplir leur fonction, il convient peut-être de contacter l'entreprise pour une vérification.

Frédéric DARRIBAU précise que le vélo rameur installé montre une différence de niveau entre le socle et le sol. Il conviendra de combler cette différence.

Frédéric DARRIBAU demande s'il est prévu la plantation d'arbre proche des tables de pique-nique. Mme le Maire répond que l'arrosage n'est pas prévu.

Cyril BRUSCOLINI demande ou en est le remplacement de l'arrosage défectueux vers le city. Mme le Maire indique que l'entreprise MAUREAU a été contactée dès que le constat a été fait, nous sommes dans l'attente. Cyril BRUSCOLINI demande si la déclaration de travaux a été faite. Mme le Maire indique que la Mairie n'a pas fait de déclaration, qu'il convient de transmettre les informations en Mairie lorsqu'une intervention du secrétariat doit être réalisée.

Mme le Maire fixe le départ à 8h15 dimanche 11 juin pour le concours de boule des élus à Monteux. Les participants ont été inscrits au repas qui s'en suivra.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 45.

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 9 Juin 2023 conformément aux prescriptions de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité.

Secrétaire de séance
Gilles GASQ

Travaillan le 9 Juin 2023
Isabelle DALADIER, Maire

